

Le 7 octobre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} octobre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, ROBERT, CHAPOT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur INCORVAIA, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Création d'un budget annexe Gendarmerie des Terrasses

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon s'est engagée dès 2010 dans le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie. L'opération conduisant à la réalisation de cet équipement a été confiée à NOVIM dans le cadre de la convention publique d'aménagement conclue pour la ZAC des Terrasses.

Cet équipement est aujourd'hui achevé et a vocation à être cédé prochainement à la ville.

Il expose que, dans le but d'individualiser cette opération et pour permettre de retracer précisément :

- la prise en charge financière par la Commune,
- les moyens de financement de l'opération,

il est proposé la création d'un budget annexe « Gendarmerie des Terrasses ».

Monsieur le Maire indique que le suivi budgétaire et comptable sera assuré en application de l'instruction comptable M 57.

Il ajoute que le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre sous opération en section d'investissement. Il sera assujéti à la TVA.

Il précise que ce budget annexe sera proposé au vote des conseillers municipaux lors d'une prochaine séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241008-2024-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 10/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe en comptabilité M 57, intitulé « Gendarmerie des Terrasses » au 14/10/2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents administratifs et comptables afférents à la création de ce budget annexe.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 octobre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

